

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 15787
Numéro SIREN : 414 202 341
Nom ou dénomination : RBB Business Advisors

Ce dépôt a été enregistré le 09/05/2022 sous le numéro de dépôt 43567



20220435672020

DATE DEPOT : 09/05/2022

N° DE DEPOT : 43567

N° GESTION : 1997B15787

N° SIREN : 414202341

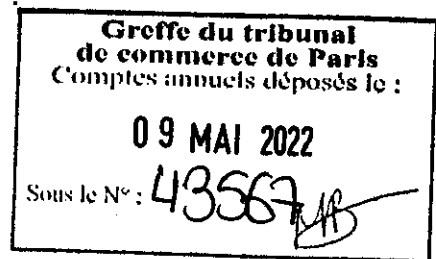
DENOMINATION : RBB Business Advisors

ADRESSE : 133 bis rue de l'Université 75007 Paris

MILLESIME : 2020

RBB BUSINESS ADVISORS

Société Anonyme
Au capital de 150 000 €
Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS
RCS PARIS : B 414 202 341



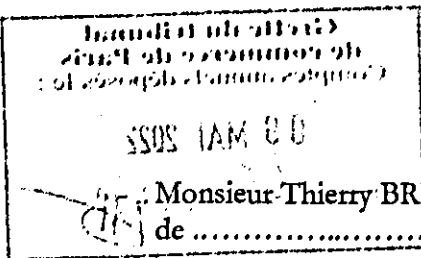
*Certifié conforme
de l'Assemblée
M. T.*

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-huit heures, les actionnaires se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration.

Sont présents ou représentés :

- la Société GROUPE RBB SARL,
représentée par Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire
de 3500 actions
- la Société RBB Partners SARL,
représentée par Madame Isabelle Defay, propriétaire
de 985 actions
- la Société BONNEFOUX Audit SARL,
représentée par Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire
de 250 actions
- la Société SLG OUEST INVEST SARL,
représentée par Monsieur Stéphane Le GOC, propriétaire
de 250 actions



- Monsieur Thierry BRETOUT, propriétaire
de 11 actions
- Monsieur Marc BAIJOT, propriétaire
de 1 action
- Monsieur Bernard PLANQUETTE, propriétaire
de 1 action
- Monsieur Pierre BOUILLON, propriétaire
de 1 action
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX, propriétaire
de 1 action

Total des actions présentes ou représentées : 5 000 actions sur les 5000 actions composant le capital social. Une feuille de présence a été dressée et signée par les actionnaires présents à l'entrée de la séance.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance en qualité d'actionnaire détenant directement ou indirectement le plus d'actions.

Monsieur Bernard PLANQUETTE accepte d'exercer les fonctions de scrutateur.

Le commissaire aux comptes, s'est excusé.

Le Président met à disposition des actionnaires :

- les lettres de convocation,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31 décembre 2020,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements dont la loi prescrit la communication ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration,
- rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- approbation des conventions et des comptes annuels,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- affectation du résultat,
- point sur les mandats de la Direction et du Commissariat aux comptes,
- pouvoirs.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration puis des rapports sur les comptes annuels et spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 452.812,78€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve individuellement chacune des conventions relevées au sein du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

De même lors du Conseil d'administration du 2 septembre 2017 concernant le projet de la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique entre RBB Luxembourg SARL (dont M. Thierry BRETOUT, M. Jean-Baptiste BONNEFOUX et Bernard Planquette sont par ailleurs co-gérant et notre société.

Il s'agit que RBB Luxembourg Sarl refacture 70% du coût total de M. Eric BABAUD, par ailleurs salarié de RBB Luxembourg Sarl à notre société pour les interventions menées et facturées par elle. Cette convention n'a pas pu définitivement être approuvée car les administrateurs sont tous co-gérants de la RBB Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés, chacun des actionnaires/ administrateurs s'abstenant à tour de rôle de participer au vote relatif aux conventions qui le concernent.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 452.812,78€ :

• Réserve légale	€	0,00
• Dividendes (90,40 € par action soit)	€	452 000,00
• Solde au report à nouveau	€	812,78
		452.812,78
Total	€.	452.812,79€

L'assemblée constate que les distributions de dividende brut suivantes ont été décidées au cours des trois derniers exercices :

<u>Exercice clos</u>	<u>Dividende global</u>	<u>Dividende par action</u>
31/12/2019	€ 300 000	€ 60,00
31/12/2018	€ 724 000	€ 144,80
31/12/2017	€ 348 000	€ 69,60

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

QUATRIEME RESOLUTION:

L'assemblée générale constate qu'aucun des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes ne vient à échéance et qu'ils ont une durée couvrant les exercices futurs jusqu'au 31 décembre 2023 inclus, à savoir :

.pour les 4 administrateurs

- Monsieur Thierry BRETOUT,
- Monsieur Bernard PLANQUETTE,
- Monsieur Jean-Baptiste BONNEFOUX
- GROUPE RBB SARL, représentée par Monsieur Thierry BRETOUT.

.pour les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant respectivement :

- La société AUDIT CONSULTANTS ASSOCIES SAS,
- Le cabinet AGOREX SA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal des présentes décisions à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires présents.

GRUPE RBB SARL

RBB PARTNERS

BONNEFOUX AUDIT

SLG OUEST INVEST

M. BAIJOT

P. PLANQUETTE

T. BRETOUT

J.B.BONNEFOUX

P. BOUILLON

RBB BUSINESS ADVISORS

Société Anonyme

au capital de 150 000 €

Siège social : 133bis, Rue de l'Université 75007 PARIS

RCS PARIS : B 414 202 341

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNI
LE 14 MAI 2021

Courtois
le Président
Mut

L'an deux mille vingt et un, le 14 mai à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
2. Proposition d'affectation du résultat,
3. Mise au point du rapport de gestion,
4. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

Sont présents :

- Monsieur Thierry BRETOUT,
- Monsieur Bernard PLANQUETTE,
- Jean-Baptiste BONNEFOUX,
- GROUPE RBB SARL, représentée par Monsieur Thierry BRETOUT.

Le commissaire aux comptes s'est excusé.

Monsieur Thierry BRETOUT préside la séance et Monsieur Bernard PLANQUETTE et Jean-Baptiste BONNEFOUX assument les fonctions de secrétaire.

1. Examen et arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2020 :

Monsieur Thierry BRETOUT présente les comptes annuels. Ceux-ci font ressortir de relatives bonnes performances pour l'exercice écoulé difficilement comparable avec le précédent exercice compte tenu de la réduction de la durée pour coller l'exercice social avec l'année civile.

Au total l'exercice traduit une stabilité de notre niveau d'activité dans un contexte macro-économique difficile sur le plan national aussi bien qu'à l'international : la qualité de notre offre de services orientée haut de gamme, notre volontarisme sur le plan commercial et la qualité des prestations de nos équipes nous ont permis de maintenir notre niveau d'activité, aussi bien auprès de clients purement nationaux que pour nos prestations orientées vers la clientèle internationale

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie. Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont

été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020 et par l'adoption par le parlement le 22 mars de l'état d'urgence sanitaire en France. Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière. Le contexte d'épidémie mondiale entraînant une crise économique majeure constitue un événement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture et donc de nature à ajuster les états financiers de l'exercice 2021.

Notre société met en place toutes les mesures jugées appropriées pour protéger la santé de ses employés et répondre aux besoins de ses clients. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2021 l'impact net sur l'activité et les résultats de la société de l'épidémie.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle d'affecter les bénéfices comme suit :

• Réserve légale	€	0,00
• Dividendes (90,00 € par action soit)	€	452 000,00
• Solde au report à nouveau	€	812,78
Total	€.	452 812,78

Puis le conseil met au point son rapport de gestion à l'assemblée.

2. Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

Le conseil arrête au 30 juin 2021 la date de convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle à 18 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration,
- rapport général du commissaire aux comptes et rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- approbation des conventions
- approbation des comptes annuels,
- quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- point sur les mandats de la Direction et du Commissariat aux comptes,
- affectation du résultat,
- pouvoir pour les formalités.

Le conseil donne tous pouvoirs au président pour la convocation et la tenue de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les administrateurs présents.

B. PLANQUETTE

T. BRETOUT

GROUPE RBB SARL

Représentée par
Thierry BRETOUT

Jean-Baptiste BONNEFOUX

*Cette copie est
Présent
Noté*

RBB BUSINESS ADVISORS SA

Société Anonyme au capital de € 150 000

Siège social : 133 bis rue de l'Université
75007 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant l'évaluation des titres de participations.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

En lien avec l'observation ci-dessus, nous nous sommes assurés que les titres de participations, d'un montant net de 107 236 euros, figurant au bilan au 31 décembre 2020, sont correctement évalués et qu'aucune dépréciation n'est à constater.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

29, boulevard Malesherbes 75008 Paris – Téléphone : 01 40 06 95 45 – Télécopie : 01 40 06 95 30

e-mail : info@auditconsultants.fr


Société par actions simplifiée au capital de 68 200 euros R.C.S. PARIS B 319 242 467

N° TVA intracommunautaire : FR4731924267

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2021
Audit Consultants Associés



Sarkis CANLI

RBB BUSINESS ADVISORS

133 B RUE DE L'UNIVERSITE

75007 PARIS

*Certifié conforme à
Principe
M...*

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*

RBB BUSINESS ADVISORS
133 B RUE DE L'UNIVERSITE

75007 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 185 275	719 890	465 386	719 231	253 846	35.29	
	Fonds commercial (1)	1 512 904		1 512 904	1 512 904			
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	471 796	443 137	28 659	58 085	29 426	50.66	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	107 236		107 236	107 236				
Créances rattachées à des participations	93 261		93 261	71 540	21 721	30.36		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	17 032		17 032	17 032				
Total II	3 387 504	1 163 026	2 224 478	2 486 029	261 551	10.52		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	1 918 129	519 639	1 398 490	1 638 633	240 143	14.66	
	Autres créances	40 768		40 768	177 328	136 560	77.01	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	2 000 233		2 000 233	482 193	1 518 040	314.82		
Charges constatées d'avance (3)	41 784		41 784	47 202	5 418	11.48		
Total III	4 000 914	519 639	3 481 275	2 345 356	1 135 919	48.43		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 388 418	1 682 666	5 705 753	4 831 385	874 368	18.10	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

93 262

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020-12	Exercice N-1 31/12/2019-12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 150 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	150 000	150 000		
	Réserves				
	Réserve légale	15 000	15 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau	1 366 906	1 337 691	29 215	2.18
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	452 813	329 215	123 598	37.54
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 984 719	1 831 906	152 813	8.34
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	2 423 569	1 496 279	927 290	61.97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	145 351	470 855	325 504	69.13
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	383 141 756 290	361 197 569 367	21 944 186 923	6.08 32.83
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	6 233	81 640	75 407	92.36
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	6 450	20 141	13 691	67.98
	Total IV	3 721 034	2 999 479	721 555	24.06
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 705 753	4 831 385	874 368	18.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 039 692 2 049 629

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N° 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	4 887 174	265 391	5 152 565	5 242 970	90 405	1.72
Chiffre d'affaires NET	4 887 174	265 391	5 152 565	5 242 970	90 405	1.72
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 762	298 469	293 707	98.40
Autres produits			2 660	2 595	65	2.52
Total des Produits d'exploitation (I)			5 159 986	5 544 033	384 047	6.93
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 311 235	2 356 312	45 077	1.91
Impôts, taxes et versements assimilés			93 756	83 085	10 671	12.84
Salaires et traitements			1 328 796	1 274 392	54 404	4.27
Charges sociales			529 417	528 581	836	0.16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			286 546	290 186	3 640	1.25
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 610	542 006	540 396	99.70
Dotations aux provisions						
Autres charges			537	22 341	21 804	97.60
Total des Charges d'exploitation (II)			4 551 897	5 096 903	545 006	10.69
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			608 089	447 130	160 959	36.00
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	831	620	212	34.20
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	831	620	212	34.20
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 939	17 363	7 423	42.75
Différences négatives de change	25	95	71	74.26
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 964	17 458	7 494	42.93
2. Résultat financier (V-VI)	9 132	16 839	7 706	45.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	598 957	430 292	168 665	39.20
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	35	10	28.57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	45	35	10	28.57
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	45	35	10	28.57
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	146 099	101 042	45 057	44.59
Total des produits (I+III+V+VII)	5 160 818	5 544 653	383 835	6.92
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 708 005	5 215 438	507 433	9.73
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	452 813	329 215	123 598	37.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

831 620
2 471 4 281
RBB BUSINESS ADVISORS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Rémunération des dirigeants	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 698 179	
Installations générales agencements aménagements divers		188 858	
Matériel de transport		52 346	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		227 318	3 274
	TOTAL	468 522	3 274
Autres participations		178 776	50 741
Prêts, autres immobilisations financières		17 032	
	TOTAL	195 808	50 741
	TOTAL GENERAL	3 362 509	54 015

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 698 179	2 698 179
Installations générales agencements aménagements divers			188 858	188 858
Matériel de transport			52 346	52 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			230 592	230 592
TOTAL			471 796	471 796
Autres participations		29 020	200 497	200 497
Prêts, autres immobilisations financières			17 032	17 032
TOTAL		29 020	217 529	217 529
TOTAL GENERAL		29 020	3 387 504	3 387 504

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	466 044	253 846		719 890
Installations générales agencements aménagements divers	176 206	3 337		179 543
Matériel de transport	42 183	10 162		52 346
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	192 047	19 201		211 248
TOTAL	410 436	32 700		443 137
TOTAL GENERAL	876 480	286 546		1 163 026

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	253 846				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 337				
Matériel de transport	10 162				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 201				
TOTAL	32 700				
TOTAL GENERAL	286 546				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	518 029	1 610			519 639
TOTAL	518 029	1 610			519 639
TOTAL GENERAL	518 029	1 610			519 639
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 610			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	93 261	93 261	
Autres immobilisations financières	17 032	0	17 032
Clients douteux ou litigieux	578 659	578 659	
Autres créances clients	1 339 471	1 339 471	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 446	39 446	
Débiteurs divers	1 322	1 322	
Charges constatées d'avance	41 784	41 784	
TOTAL	2 110 975	2 093 943	17 032

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	2 423 569	1 742 227	681 342	
Fournisseurs et comptes rattachés	383 141	383 141		
Personnel et comptes rattachés	105 467	105 467		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	314 469	314 469		
Impôts sur les bénéfices	28 927	28 927		
Taxe sur la valeur ajoutée	280 215	280 215		
Autres impôts taxes et assimilés	27 213	27 213		
Groupe et associés	145 351	145 351		
Autres dettes	6 233	6 233		
Produits constatés d'avance	6 450	6 450		
TOTAL	3 721 034	3 039 692	681 342	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 350 187			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	422 898			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Titres	30.0000	5 000			5 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Global	Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport		
Fonds	1 512 904			1 512 904	
Total	1 512 904			1 512 904	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concess.brevets licences	Linéaire	3 ans
Usufruit temporaire rue l'Univ	Linéaire	5 ans
Droit de présentation P.Rouer	Non amortissable	
Droit de présentation H.Bernar	Non amortissable	
Installations & agencements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel bureau & informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	116 247
Total	116 247

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	120 497
Dettes fiscales et sociales	159 838
Total	280 335

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		41 784
Total		41 784
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		6 450
Total		6 450

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	5 134 333
Produits des activités annexes	18 232
Total	5 152 565

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Agents de maîtrise et techniciens	13
Total	24

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	598 957	146 099
Résultat exceptionnel (hors participation)	45	146 099
Résultat comptable (hors participation)	452 813	146 099

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4500 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4500 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

RBB BUSINESS
75007 PARIS

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société
				brute	nette		
- Filiales détenues à + de 50%							
- RBB ACCELERATOR	80 000	29 915	100.00	65 838	65 838	12 343	
- SARL RBB CORPORATE FINANCE	32 000	37 425	75.00	26 998	26 998	16	
- MEDIANCE EXPERTISE	3 000	16 875	66.67	8 000	8 000		
- RBB REAL ESTATE ADVISORS	10 000	80 995	51.00	5 100	5 100	80 679	
- Participations détenues entre 10 et 50 %							
B. Renseignements globaux							
- Filiales non reprises en A							
- Participations non reprises en A							